



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

MW/PR

Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances

Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec des représentants de la Commission "Famille, Solidarité et Intégration" du Parlement des Jeunes
2. A partir de 09.45 heures:

Préparation en vue de 2011 Année européenne du volontariat

Echange de vues avec des représentants du Conseil Supérieur du Bénévolat, de l'Agence du Bénévolat et de l'Association du Bénévolat

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Jean Colombera, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Emile Eicher, Mme Viviane Loschetter, M. Mill Majerus, M. Marcel Oberweis (en rempl. de M. Paul-Henri Meyers), Mme Lydie Polfer (en rempl. de M. Claude Meisch), M. Jean-Paul Schaaf

Parlement des Jeunes :

M. Sammy Wagner, Président, Mme Catia Gonçalves, Vice-Présidente
M. Georges Lemmer, Président de la Commission Famille, Solidarité et Intégration, M. Jeff Mannes, M. Alireza Mohtashami, M. Gilles Ramponi, membres de la Commission Famille, Solidarité et Intégration

Conseil Supérieur du Bénévolat :

M. Charles Brück, Président

Agence du Bénévolat :

Mme Nicole Reger-Beau, Chargée de direction

Association du Bénévolat :

M. Jean Kieffer, Président, M. Robert Mamer, Vice-Président, Mme Marie-Paule Graul, Secrétaire

Portail du Bénévolat :
M. Luc Pauly, Responsable

Mme Marianne Weycker, de l'administration parlementaire

*

Présidence : M. Mill Majerus, Président de la Commission

*

1. Echange de vues avec des représentants de la Commission "Famille, Solidarité et Intégration" du Parlement des Jeunes

Pour la première fois, la présente Commission parlementaire accueille la Commission Famille, Solidarité et Intégration du Parlement des Jeunes pour un échange de vues, conformément au vœu exprimé par les représentants du Parlement des Jeunes à l'occasion de leur rencontre avec le Bureau de la Chambre des Députés au mois de mars 2010. Celui-ci avait retenu de faire porter les résolutions élaborées par les commission du Parlement des Jeunes « à l'ordre du jour des commissions parlementaires compétentes, qui les examineront en présence de représentants du Parlement des Jeunes ».

Les résolutions élaborées jusqu'à présent par la commission afférente du Parlement des Jeunes concernent le Rapport 2009 de l'ORK (Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand) au sujet des droits des enfants, ainsi que l'égalité de droit visée pour les partenaires homosexuels en ce qui concerne le mariage et l'égalité des droits pour les partenariats enregistrés (PACS). Une résolution relative à l'adoption par les couples homosexuels et une autre sur la pauvreté au Luxembourg sont en cours d'élaboration. Au sujet de la pauvreté au Luxembourg, la collaboration entre les deux commissions a été décidée dans une entrevue informelle entre les deux présidents de commission.

Les députés souhaiteraient savoir si le Parlement des Jeunes pourrait également émettre son avis ou faire part de ses réflexions, notamment sur les projets et propositions de loi examinés à la Chambre des Députés.

Par ailleurs, en songeant au Médiateur, il est suggéré de réfléchir sur une institutionnalisation du Parlement des Jeunes. Tout comme le Médiateur, celui-ci présenterait un rapport à la Chambre des Députés en séance plénière.

Quelles sont les attentes du Parlement des Jeunes en ce qui concerne ses résolutions transmises à la Chambre des Députés ?

Quel est le rôle que le Parlement des Jeunes entend assumer ? S'agit-il de réagir aux travaux de la politique ou est-ce que l'accent est mis sur le développement de ses propres idées ?

Comme les jeunes sont le moteur de la société pour l'avenir, il importe que leurs idées soient de nature à représenter les intérêts de la jeunesse de manière neutre et qu'elles soient présentées de manière neutre. Se pose donc la question de savoir dans quelle mesure cette neutralité est garantie pour que le Parlement des Jeunes ne représente pas l'opinion de partis politiques établis ?

Comment peut-on concevoir la coopération entre la Chambre des Députés et le Parlement des Jeunes ? La Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances

pourra servir de commission de référence au sens d'encourager et de soutenir les échanges avec les autres commissions parlementaires et au niveau de la séance plénière. Elle pourra faire des propositions concrètes relatives à la coopération au Président de la Chambre des Députés, qui est l'interlocuteur pour le Parlement des Jeunes.

L'importance d'associer le Parlement des Jeunes le plus tôt possible aux travaux parlementaires est soulignée, en particulier quand il s'agit d'obtenir son avis sur un projet ou une proposition de loi.

Sur quels sujets le Parlement des Jeunes mettra-t-il l'accent ? Quels sujets concernant la présente Commission parlementaire considère-t-il comme prioritaires ? Concernant celle-ci, un député propose de se limiter à deux sujets, à savoir la pauvreté au Luxembourg et un projet de loi.

Les représentants du Parlement des Jeunes expliquent que leur règlement actuel ne prévoit que l'élaboration de résolutions, mais sera modifié prochainement pour permettre également d'émettre des avis sur les sujets d'actualité qui concernent, d'une manière ou d'une autre, les jeunes. Il faut toutefois être conscient que les membres du Parlement des Jeunes sont des étudiants ou élèves, ou viennent tout juste d'intégrer le monde du travail, de sorte que l'élaboration des avis mettra un certain temps.

En outre, les jeunes entendent prendre eux-mêmes des initiatives et lancer des idées nouvelles, les premières séances du Parlement des Jeunes ayant été consacrées à son organisation et son fonctionnement.

L'idée de présenter un rapport annuel à la Chambre des Députés est saluée par les jeunes qui soulignent qu'il appartient aux députés de faire le nécessaire pour permettre cette présentation.

Une réaction de la part des députés aux résolutions des commissions du Parlement des Jeunes est vivement souhaitée. Les députés sont également invités à assister, dans la mesure du possible, aux séances plénières du Parlement des Jeunes.

Concernant le fonctionnement, la Commission « Famille, Solidarité et Intégration » du Parlement des Jeunes transmet à la séance plénière de celui-ci les résolutions qu'elle a adoptées au moins à sa majorité. En fonction des discussions en séance plénière, ces résolutions peuvent encore être amendées. Les membres qui ne peuvent pas assister à une réunion signalent normalement au préalable leur absence.

La commission se subdivise en trois volets qui, jusqu'à présent, ont traité les sujets suivants : mariage et adoption pour couples homosexuels (volet Famille) ; égalité des chances et pauvreté (Solidarité) ; racisme, préjugés, stéréotypes, meilleure intégration des étrangers et des demandeurs de protection internationale (Intégration).

Il est encore mentionné que la Commission Sport, Santé, Culture a adopté une résolution sur l'avortement.

Dans une première phase, le Parlement des Jeunes n'a pas déterminé des priorités, d'un côté en raison de sa composition hétérogène et, de l'autre côté, pour la raison que les jeunes sont plus difficiles à motiver pour des sujets qui ne leur sont pas familiers et qui leur sont imposés.

Les membres du Parlement des Jeunes ne représentent pas de parti politique, mais siègent individuellement et en toute objectivité et neutralité politique.

Quant à l'existence de fluctuations au niveau des membres du Parlement des Jeunes, le nombre a baissé de 210 à 140. Pendant les périodes d'examen, moins de membres travaillent activement, mais il y a toujours un certain nombre de personnes qui continuent les travaux. Les nouveaux moyens de communication constituent des instruments utiles qui facilitent la participation aux travaux sans avoir besoin d'être physiquement présent aux réunions. Par ailleurs, le fait que le Parlement des Jeunes n'est élu que pour un an a pour conséquence évidente des fluctuations de personnel. Actuellement, un plan est élaboré pour le recrutement de membres pour l'année prochaine. A cette fin et pour présenter en même temps son travail, le Parlement des Jeunes ira dans les écoles.

Le Parlement des Jeunes se compose de douze commissions thématiques. Il participe aussi à des conférences internationales, telle la Conférence sur la jeunesse européenne : Emploi et insertion sociale des jeunes (Conférence sur la jeunesse de la Présidence espagnole de l'UE, 13-15 avril 2010 ; cf. sous European Youth Portal).

2. Echange de vues avec des représentants du Conseil Supérieur du Bénévolat, de l'Agence du Bénévolat et de l'Association du Bénévolat - Préparation de l'Année européenne du volontariat 2011

Suite à la présentation des invités, ceux-ci rappellent que ce n'est que grâce à la convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration que des activités d'une nécessité urgente peuvent être organisées dans l'intérêt du bénévolat avec les acteurs concernés. Il est régulièrement dressé rapport des activités au ministère.

La promotion du bénévolat nécessite des structures appropriées. Le bénévolat rencontre des problèmes bien connus, pour lesquels il convient de chercher des solutions dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Conseil Supérieur du Bénévolat (CSB) et le Ministère de la Famille et de l'Intégration, avec le soutien de la politique. Il s'agit d'assurer l'avenir du bénévolat au niveau national, mais également à celui de la Grande Région, voire au niveau européen. Le bénévolat constitue une base qualitative pour le fonctionnement de notre société.

Le CSB a été créé par le Gouvernement à la suite de l'Année Internationale du Volontariat (2001). La création de l'Association du Bénévolat par dix associations se situe dans le même cadre. En outre, une convention a été signée dans la même année avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration dans le but de créer une Agence du Bénévolat.

La Commission européenne a demandé à chaque Etat membre de désigner un coordinateur pour l'Année européenne du volontariat 2011 ; un représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration assume cette fonction. La gestion des activités est assurée par le CSB, l'Association du Bénévolat et l'Agence du Bénévolat. Le Comité d'organisation se compose de membres du CSB, de l'Association du Bénévolat et de l'Agence du Bénévolat, ainsi que du groupe de travail interministériel institué dans le cadre de la préparation de l'Année européenne du volontariat 2011. Celle-ci sera lancée au mois de décembre prochain, soit le 5 décembre, Journée mondiale du bénévolat, soit le 15 décembre, où se tiendront les assises annuelles du bénévolat au Luxembourg.

Une activité sera réalisée avec Mme Viviane Reding, Commissaire européenne en charge de la Justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, dans le cadre de la Maison de l'Europe.

Il est prévu d'organiser le forum du bénévolat dans une grande surface, ce lieu permettant mieux de sensibiliser le public, voire de recruter de nouveaux bénévoles.

De la publicité sera faite au cours de toute l'année. Le bénévolat sera davantage présent dans les médias ; ainsi, chaque semaine sera présentée pendant 5 à 7 minutes une activité bénévole à la télévision, et il est envisagé de continuer cette action au-delà de 2011.

Des réflexions sont en cours sur un prix qui serait remis à la fin de l'Année européenne du volontariat au meilleur bénévole ou pour la meilleure idée dans le bénévolat, telle une idée comment mobiliser les gens, notamment les étrangers, pour s'engager dans une activité bénévole.

Un autre projet serait d'organiser à la Chambre des Députés un hearing public sur le bénévolat, qui connaît de sérieux problèmes.

Par ailleurs, il est réfléchi sur une étude à faire sur l'impact économique du bénévolat au Luxembourg. Des études existent au niveau européen et international, mais non pour notre pays.

Des événements seront aussi organisés au niveau de la Grande Région en collaboration avec nos pays voisins. Ainsi, il est prévu de participer au « Tag des Ehrenamtes » organisé une fois par an en Rhénanie-Palatinat.

Le « road train », réalisé par l'Union européenne, passera au Luxembourg. Les Nations Unies apporteront également leur contribution.

Les invités regrettent que le budget accordé par le Gouvernement soit plus restreint l'année prochaine par rapport au passé.

De la part du Parlement des Jeunes, les réflexions suivantes sont faites :

- De l'avis des jeunes, les activités bénévoles devraient figurer dans le curriculum vitae du bénévole et être reconnues comme expériences de formation ou de travail. Cela constituerait aussi une motivation particulière pour les jeunes de s'engager bénévolement.

- Une initiative citoyenne s'appelant « Fraternité 2020 », dénomination s'inspirant de celle de « Stratégie 2020 » de l'Union européenne, a lancé l'idée de remplacer le service militaire par le volontariat européen, les jeunes concernés pouvant choisir. Qu'en pensent les députés ?

- Un membre du Parlement des Jeunes mentionne les moyens financiers importants accordés pour d'autres objectifs, en songeant à ce qui pourrait davantage être réalisé dans le domaine du bénévolat, où le budget est restreint.

Du côté des députés, les remarques suivantes s'imposent:

- Dans le contexte des problèmes de recrutement de bénévoles se pose la question de savoir s'il y a une prise en charge des bénévoles pour le cas de survenance d'un accident pendant l'exercice de l'activité bénévole. Le CSB omet de donner un signal clair dans ce sens et de démontrer son soutien aux bénévoles ; or, la garantie de la prise en charge contribuerait aussi à une plus grande motivation des gens à s'engager bénévolement.

- Le rôle de mère/père étant l'activité bénévole par excellence, le CSB devrait, là aussi, donner un signal et clairement le reconnaître comme tel. Dans le même ordre d'idées, est-ce que l'augmentation de l'âge pour la « Mammerent » de 60 à 65 ans ne va pas en sens contraire de la reconnaissance du rôle de bénévole, le plus souvent assumé par la mère ?

- Il convient d'analyser les circonstances du passé, où le bénévolat n'a pas connu les difficultés d'aujourd'hui, pour voir comment y remédier et trouver des solutions pour l'avenir.

- Un député souhaiterait obtenir des précisions sur la prise de contact des particuliers auprès de l'Agence du Bénévolat.

- Au sujet de la suggestion de faire figurer les activités bénévoles au curriculum vitae, il est précisé que le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a élaboré un document d'orientation dans ce sens. Il y a accord pour dire que la validation des acquis d'expérience dans les domaines du bénévolat et du volontariat peut constituer un attrait important.

- Est-ce que l'idée initiale du bénévolat n'a pas été pervertie dans une certaine mesure par des considérations financières, respectivement une certaine professionnalisation ?

- Il est confirmé que le recrutement de résidents de nationalité étrangère représente l'un des défis majeurs du bénévolat, la langue constituant souvent une barrière. Il convient de réfléchir sur ce point afin de parvenir à une représentation adaptée de notre société.

- Afin de faciliter notamment l'organisation d'activités par les associations bénévoles, un guichet unique au niveau des communes présenterait toute son utilité.

- Est-ce que l'orientation sur le système anglo-saxon des « community charity services », qui semble plus populaire et plus efficace, ne pourrait pas aider à améliorer le bénévolat chez nous ?

- Concernant la participation au « Tag des Ehrenamtes », un membre de la Commission parlementaire souligne la différence entre volontariat et bénévolat. La responsabilité du secouriste se distingue sensiblement de celle de président d'un club de loisirs. Au niveau des communes est menée une discussion au sujet des services de secours. Revenant à la participation au « Tag des Ehrenamtes », l'orateur fait remarquer que les services de secours en Rhénanie-Palatinat sont entièrement professionnalisés. En général, il faut se demander où sont les limites du bénévolat/volontariat, au vu des exigences croissantes. Celles-ci peuvent d'ailleurs fournir une des réponses aux difficultés de recrutement, les gens hésitant à s'engager, puisque leur responsabilité personnelle est aussi engagée en partie.

Quelle est, dans ce contexte, la position du CSB relative à la nouvelle législation future sur les associations sans but lucratif ?

- Une députée souhaiterait obtenir des précisions sur les relations entre les structures du bénévolat et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

La discussion avec les invités du domaine du bénévolat sera poursuivie en date du 1^{er} juin 2010, 09.45 heures, en présence des représentants du Parlement des Jeunes.

*

➤ Pour la visite de l'office social de la Ville d'Esch-sur-Alzette de la présente Commission parlementaire avec la Commission Famille, Solidarité et Intégration du Parlement des Jeunes, une date est proposée : mardi, le 15 juin 2010 à 14.30 heures. Les points suivants sont prévus d'être discutés avec les responsables de l'office social :

- Quels sont les aspects de la pauvreté que rencontre le personnel de l'office social (pauvreté des enfants, des personnes plus âgées, etc.) ?
- De quels moyens l'office social dispose-t-il pour remédier à la pauvreté ?
- La nouvelle loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale constitue-t-elle un outil utile pour l'office social ? Quelles sont les éventuelles difficultés d'application ?
- Quels sont les défis pour l'avenir ? Quelles sont les attentes à l'égard de la politique ?

- La Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances propose également la poursuite de l'échange de vues avec la Commission Famille, Solidarité et Intégration du Parlement des Jeunes en date du 29 juin 2010. De part et d'autre, une délégation sera désignée pour former un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions concrètes sur base de cette première rencontre.

Luxembourg, le 28 mai 2010

La Secrétaire,
Marianne Weycker

Le Président,
Mill Majerus